



ma**LEGALTECH**
Le **nouvel** Economiste

Vie du rail

La SNCF n'est vraiment pas un enfer social

Les avantages sociaux bénéficiant aux cheminots représentent environ 10 % de la masse salariale brute, niveau rarement atteint dans le privé



© Patrick Leveque/SIPA



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

La grève des contrôleurs le week-end dernier soulève des interrogations sur les rémunérations et conditions de travail à la SNCF. La Cour des comptes a publié en 2019 un rapport sur la gestion des ressources humaines de la SNCF, et un autre sur les régimes

spéciaux de retraite, dont notamment celui des cheminots, qui permettent de dresser le constat suivant sur les rémunérations, les avantages sociaux, la durée du travail et les retraites des agents de la SNCF. Il repose certes sur des données qu'il faudrait actualiser, mais il n'existe pas de panorama complet plus récent et le sens des écarts avec les fonctionnaires et les salariés du secteur privé n'a probablement pas changé.

Les salaires nets moyens des ouvriers et employés sont un peu plus élevés à la SNCF que dans le secteur privé, la fonction publique et les transports routiers ou urbains. Ceux des professions intermédiaires sont relativement proches. Ceux des cadres de la SNCF sont voisins de ceux de la fonction publique et plus faibles que ceux du secteur privé et des transports routiers ou urbains.

“Les cheminots bénéficient d'une médecine de ville gratuite, d'œuvres sociales, d'allocations familiales versées par la SNCF, qui s'ajoutent aux prestations de droit commun, et de “facilités de circulation” dans les trains”

Les cheminots bénéficient d'une médecine de ville gratuite, d'œuvres sociales gérées par les comités d'entreprise ou directement par la SNCF, d'allocations familiales versées par la SNCF, qui s'ajoutent aux prestations de droit commun, et de “facilités de circulation” dans les trains. Le coût de ces divers avantages, dont certains bénéficient aux retraités, représente environ 10 % de la masse salariale brute, un niveau rarement atteint dans le secteur privé. Il ne comprend pas le logement à loyer préférentiel de nombreux agents, dont le coût n'est pas connu.

La durée annuelle du travail à temps complet des conducteurs est inférieure à celle des personnels sédentaires de la SNCF, qui est proche de celle des fonctionnaires, elle-même inférieure à celle des salariés du secteur privé. L'absentéisme pour raison de santé est plus important à la SNCF.

Régime de retraites avantageux

Le taux des cotisations salariales de retraite des cheminots est inférieur à celui des fonctionnaires et des salariés du secteur privé. Les agents de la SNCF prennent leur retraite beaucoup plus tôt que les fonctionnaires civils et les salariés du secteur privé. Leur espérance de vie à 60 ans n'est pourtant pas différente de celle de l'ensemble de la population. Le montant moyen de la pension après une carrière complète est plus important à la SNCF que dans la fonction publique, les entreprises privées de transport ou l'ensemble du secteur privé.

Ces avantages pourraient avoir pour contrepartie une productivité et/ou une pénibilité du travail plus grandes à la SNCF, mais cela reste à démontrer. En particulier, les rares informations disponibles suggèrent que la productivité de la SNCF n'est pas si importante car ses coûts unitaires sont significativement plus élevés que ceux de ses concurrents (sur le fret) ou ceux des entreprises ferroviaires des autres pays, sans que sa qualité de service soit manifestement meilleure.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 20/02/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)